



projection

PROFESSIONNELS JUNIORS EN ACTION

La gestion des déchets solides à Ouagadougou jeux d'acteurs, enjeux politiques et inégalités environnementales

Compte rendu de la rencontre mensuelle du mois de juillet 2013



Date : Le vendredi 19 juillet 2013

Lieu : Ouagadougou, Institut Supérieur des Sciences de la Populations (ISSP)

Cette rencontre était l'occasion pour Issa Sory, Docteur en géographie, membre du réseau Projection, de présenter les résultats de ses travaux de recherche sur la gestion des déchets solides à Ouagadougou.

Cette activité s'inscrit dans le programme de Sani Tsapta, projet de renforcement de capacités des acteurs de l'assainissement mis en œuvre par Projection et l'ONG RAIL-Niger, avec le soutien technique et financier de l'AESN et du SIAAP.

La thèse d'Issa Sory, objet de la rencontre de ce vendredi, évalue le schéma de gestion des déchets solides de Ouagadougou. La présentation qu'il en a faite, en ciblant principalement la filière de la pré-collecte, s'est déroulée en deux temps :

- a) Eléments d'introduction sur le schéma ;
- b) Présentation de trois grandes hypothèses portées par sa thèse et des résultats afférents.

1. Eléments d'introduction

Eléments de chronologie

1986. Création de l'ONASENE, l'Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement, qui détient le monopole de la gestion des déchets urbains au Burkina Faso.

1993. Transfert de la compétence de gestion des déchets aux municipalités ; multiplication du nombre d'acteurs privés intervenant dans la filière.

2000. Elaboration du schéma de gestion des déchets de Ouagadougou.

2003. Lancement des appels d'offres pour le recrutement de pré-collecteurs sur la base des orientations du schéma.

2005. Résultats de l'appel d'offres.

2007. Contractualisation des pré-collecteurs avec la mairie de Ouagadougou et démarrage des activités.

2013. Fin effective du contrat des pré-collecteurs retenus par appel d'offres avec la mairie de Ouagadougou (supposé prendre fin en 2012) ; lancement programmé d'un second appel d'offres

L'élaboration du schéma en 2000 est décidée dans un contexte particulier :

- transfert de la compétence déchets à la municipalité de Ouagadougou en 1993 ;
- multiplication des acteurs privés dans la filière de la pré-collecte des déchets depuis ;
- constat d'inégalités territoriales fortes puisque plusieurs secteurs de la ville ne comptaient alors aucun pré-collecteur ;
- soutien de la Banque mondiale dans le cadre des Projets de développement urbain (PDU), ayant notamment pour principe d'asseoir les bases du mécanisme du « pollueur-payeur » par la récupération partielle des coûts de fonctionnement des services urbains de base.

Le schéma avait donc pour objet de favoriser l'organisation de la filière de la gestion des déchets et la desserte globale du territoire ouagalais.

Le schéma a opéré le découpage du territoire ouagalais en 12 zones de collecte liées à 35 centres de collecte et un centre d'enfouissement technique, devenu aujourd'hui un centre de traitement et de valorisation des déchets. Un appel d'offres a été lancé en 2003 afin de recruter les prestataires pouvant assurer la pré-collecte et l'acheminement vers les centres de collecte. Des PME et des associations organisées en groupements d'intérêt économique (GIE) ont été retenues. Il était alors prévu que les prestataires recrutés auraient la garantie du monopole sur leur zone de pré-collecte, que les usagers leur paieraient directement une redevance d'un montant de 1 000 FCFA par cour et par mois dont une partie (10%) devrait être reversée à la mairie afin d'assurer le financement de l'ensemble des étapes de la gestion des déchets.

2. Hypothèses et résultats

Issa Sory pose dans son travail l'hypothèse préalable de l'inadaptation de ce schéma directeur de gestion des déchets aux réalités et aux enjeux qui se posent à Ouagadougou. Il développe trois principaux arguments en ce sens :

- a) Les acteurs et les pratiques informel/les persistent largement dans la filière ;
- b) Les défauts de mise en œuvre du schéma sont notamment liés à son instrumentalisation par la sphère politique ;
- c) Cette mise en œuvre a maintenu de fortes inégalités environnementales au sein de la ville entre différents types de quartiers.

a) Les acteurs informels de la pré-collecte se maintiennent en proposant une « redevance » moins élevée pour la pré-collecte des déchets. Territorialement, cela se traduit par l'identification :

- de zones de relégation des associations informelles ;
- de zones sous-traitées par les associations formelles aux associations informelles ;
- de zones morcelées entre des associations formelles et informelles ;
- de « no man's land », où les concessionnaires officiels/associations formelles sont absent(e)s.

Les acteurs formels eux-mêmes participent au maintien de pratiques informelles : pour certains d'entre eux, ils vont au-delà de leur zone de collecte afin de compenser leur manque à gagner induit par l'offre concurrentielle des acteurs informels.

Les acteurs formels comme informels participent dès lors à la persistance de décharges sauvages. Les pré-collecteurs ne se préoccupent plus de leur place dans la chaîne de la gestion des déchets à Ouagadougou : ils sont tournés vers le client qui paie la redevance et ne se préoccupent pas du lieu où ils déposent leurs déchets, qu'il s'agisse d'une décharge sauvage ou d'un centre de collecte.

« Aujourd'hui, si tu as beaucoup de clients, tu cherches un coin, tu vides les ordures et tu pars desservir les gens parce que c'est là tu es payé. Il appartiendra à la municipalité de se débrouiller pour enlever les décharges sauvages. Ça, ce n'est plus ton problème » (Pré-collecteur, février 2010).

La part revenant à la mairie dans la redevance n'a jusqu'à aujourd'hui jamais été reversée par les pré-collecteurs. Rendant responsable la mairie du maintien des acteurs informels dans la filière, les associations formelles se sentent « en droit » de « confisquer » le montant de la redevance.

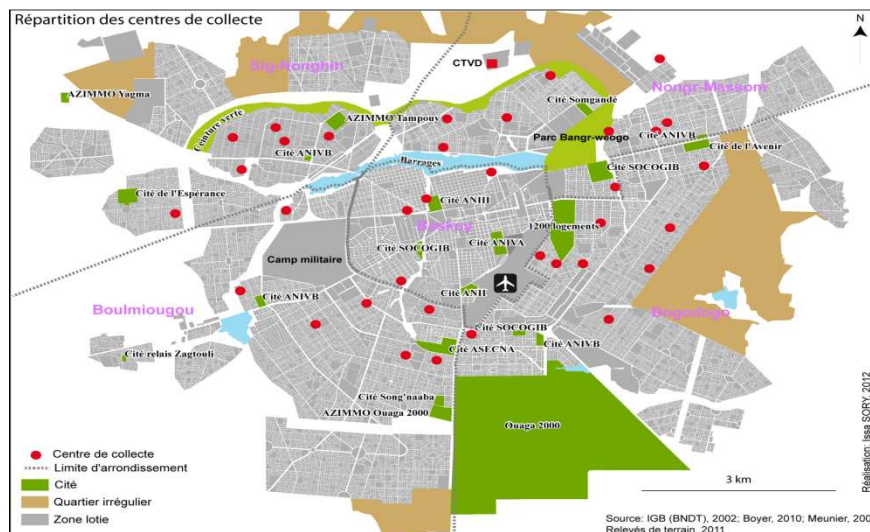
b) Le schéma de gestion des déchets et ses défauts d'application sont fortement « politisés ». La rationalité gestionnaire entre en conflit avec des éléments de « réalisme » politique qui sont mis en œuvre à Ouagadougou.

Tout d'abord, la mairie justifie son absence d'intervention vis-à-vis des acteurs informels de la pré-collecte en avançant l'argument de leur pauvreté : il s'agit pour nombre d'entre eux d'acteurs inorganisés qui conçoivent la collecte des déchets comme une activité d'appoint afin de pouvoir subsister.

« Les informels persistent toujours parce qu'ils bouffent dans ça ; ils n'ont pas autre chose à faire. Supposons que vous, vous êtes un père de famille, vous n'avez pas du travail, vous vous rendez compte qu'en vous levant le matin avec votre charrette, le voisin vous donne 100 FCFA pour ramasser sa poubelle, vous partez de l'autre côté, il vous donne 200 FCFA et à la fin de la journée vous avez 1000 FCFA, cela vous amènera à reprendre le lendemain. C'est ce qui fait que la mairie ne peut pas les exclure du ramassage des ordures » (Pré-collectrice, février 2010).

D'un autre côté, il apparaît à l'examen que nombre des acteurs informels sont « intouchables » car soutenus par tel ou tel élu de la municipalité.

c) Grâce à des enquêtes ménages réalisées dans trois types de quartiers de la ville, cités, espace loti et espace non-loti, Issa Sory a mis en évidence que des inégalités environnementales persistent dans la gestion des déchets.



➤ La marginalisation des quartiers non-lotis s'accroît : il n'existe en leur sein ni centre de collecte, ni activité de pré-collecte. Les décharges sauvages qu'Issa Sory a géoréférencées sur le territoire ouagalais se trouvent à l'écart de ces quartiers. Il apparaît grâce aux enquêtes ménages que les habitants de ces zones ont pour habitude de brûler leurs déchets. Pour expliquer cette

Mathieu Bruneau	CEFREPADE / Re-sources	mathieu.bruneau@cefrepade.org	5
Lamine M Kouaté	Consultant	laminekouate@yahoo.fr	6
Fanchon Barbat Lehmann	Agence Perspective	fanchon.barbat@gmail.com	7
Gautier Gassmann	Agence Perspective	gautier.gassmann@gmail.com	8
Fidèle Farga	AMR Burkina	fidelefarga@yahoo.fr	9
Laurent Sinaré	Action Contre la Faim	loresinare@yahoo.fr	10
Madeleine d'hautefeuille	Agence Perspective	mdhautefeuille@organge.fr	11
Léandre Guigma	Agence perspective	guigmaleandre@yahoo.fr	12
Liliane Pierre Louis	Institut d'urbanisme de Paris	lpierre@u-pec.fr	13
Solange Mampouya Ramdé	IGIP Afrique	solina_s@yahoo.fr	14
Carine Kemking	IGIP Afrique	carine_kemking@yahoo.fr	15
Issouf Ouedraogo	ONEA	Issouf.oueder@gmail.com	16
Idrissa Kaboré	ISSP	ikabore@issp.bf	17
Belko Diallo	Université de Ouagadougou	belkodiallo92@yahoo.fr	18
Nadège Bambara Compaoré	Université de Ouagadougou	compaorenadege@gmail.com	19
Germain Labonne	Réseau Projection	germain.labonne@reseauprojection.org	20
Alice Comte	Réseau Projection	alice.comte@reseauprojection.org	21

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques :

- [Par mail : germain.labonne@reseauprojection.org](mailto:germain.labonne@reseauprojection.org)
- Par téléphone : +226 66 29 47 09

Pour nous découvrir :

- www.reseauprojection.org